



MN/SC



Communiqué

Après un an de discussions et d'actions, le SGLCE a signé hier soir — en application des décisions prises avec les salariés et conformément à son mandat syndical — un « constat de discussion » avec la direction générale des NMPP.

Cet accord permet la tenue du CCE programmée ce jour avec les représentants des salariés pour modifier les dispositions du Livre IV et conclure les dispositions du Livre III.

Le SGLCE, avec les travailleurs, prendront toutes les dispositions pour faire respecter les engagements contenus dans ce texte.

Paris, le 28 novembre 2008